

Lycées et autres établissements : Dotation globale de fonctionnement aux Établissements Publics Locaux d'enseignement 2025

Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Le CESER note avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros qui s'ajoute au fonds complémentaire. Toutefois, il appelle le Conseil Régional à rester attentif aux tensions toujours possibles sur les prix de l'énergie ; la baisse actuelle n'étant pas forcément durable.

Le CESER demande que lui soient communiqué les éléments de calcul de la DGF par établissement pour mieux analyser les différences de dotation entre établissements.

Dans le même souci de transparence, il demande que soient communiquées les aides régionales dont bénéficient les établissements scolaires publics et privés, en fonctionnement ou en investissement, directement ou indirectement, par obligations légales et hors obligations légales.

Il demande par ailleurs à être destinataire d'un rappel des dotations des années n-1 et n-2 dans la présentation de la DGF.

Il propose que la mixité sociale au sein des établissements soit un de ces éléments car il y a là une source d'inégalité.

Le CESER soutient l'objectif de transformer le lycée de Felletin en un établissement spécialisé d'excellence, mais regrette que la dotation élevée ne puisse bénéficier qu'à 283 élèves pour une dotation de 993 619 €.

Le CESER s'interroge sur les conditions d'accueil le week-end.

De plus, les lignes de transport actuelles desservent uniquement Montluçon et Limoges, limitant ainsi l'attractivité du lycée et son rayonnement territorial.

Ces questions concernent également d'autres internats.

Une DGF qui doit tenir compte des fluctuations des marchés

Le CESER note avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros qui vient s'ajouter aux fonds complémentaires alloués aux EPLE pour compenser la hausse des coûts énergétiques et de fonctionnement. Si le CESER observe une baisse des coûts de l'énergie cette année, il alerte cependant le Conseil Régional sur le caractère non pérenne de cette baisse.

Il demande par ailleurs un bilan de l'utilisation de ces fonds.

Le CESER note avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros qui s'ajoute au fonds complémentaire. Il appelle le Conseil Régional à rester attentif aux tensions toujours possibles sur les prix de l'énergie.

Le CESER demande un bilan de l'utilisation des fonds.

Disparités dans la dotation des établissements

Le CESER considère qu'il serait opportun d'analyser les DGF des établissements. Pour cela, une information sur les éléments de calcul de la DGF des établissements est nécessaire. Les lycées disposant de moins de ressources doivent pouvoir bénéficier d'un soutien accru pour éviter les inégalités. L'intégration d'un critère de mixité sociale dans le calcul de la dotation pourrait y aider.

Le CESER demande à ce que lors de la présentation de la DGF, le tableau fasse apparaître les dotations des années n-1 et n-2.

Dans le même souci de transparence, il demande que soient communiquées les aides régionales dont bénéficient les établissements scolaires publics et privés, en fonctionnement ou en investissement, directement ou indirectement, par obligations légales et hors obligations légales.

La Région ayant accès aux budgets des établissements publics pour pouvoir évaluer leur fonds de roulement et moduler les DGF, le CESER souhaite savoir si le Conseil régional a le même niveau d'exigences s'agissant des établissements privés.

Le CESER partage l'objectif du Conseil régional de faire du lycée de Felletin un lycée spécialisé d'excellence de rayonnement à minima régional. Il est conscient des coûts élevés de fonctionnement, mais s'interroge sur le montant de la dotation rapporté au nombre d'élèves (283 élèves).

Les conditions d'accueil de l'externat du Lycée de Felletin étant limitées le week-end, cela pourrait freiner l'attractivité de l'établissement, en particulier pour les élèves venant des territoires les plus éloignés. D'autres lycées pourraient connaître la même problématique sur le territoire régional. Le CESER demande au Conseil régional d'être vigilant aux conditions d'internat dans les lycées et d'intervenir, partout où cela s'avère nécessaire, pour assurer un service d'internat complet les week-ends. Outre le renforcement de l'attractivité des lycées, il s'agirait également de mesures d'équité pour l'accès de tous les jeunes lycéens Néo-Aquitains à certaines formations spécifiques.

Le CESER alerte également sur les lignes de transport actuelles qui ne desservent que Montluçon et Limoges. Le CESER propose un renforcement des liaisons de transport. Une meilleure accessibilité permettrait de diversifier l'origine géographique des élèves, enrichissant ainsi le vivier de talents de demain et favorisant une plus grande mixité sociale.

Enfin, ces améliorations contribueraient à renforcer l'image du lycée comme un centre de formation de pointe, capable de répondre aux besoins croissants du marché de la rénovation des bâtiments.

Le CESER rappelle qu'il a recommandé une distinction du volet énergie des autres volets de la dotation.

Le CESER souhaite que la présentation de la DGF fasse apparaître les éléments d'analyse par établissement.

Afin de contribuer à l'ambition de positionner le lycée de Felletin comme un établissement spécialisé de référence, le CESER propose de fixer un objectif stratégique à moyen terme, et de renforcer les liaisons de transport afin de desservir un territoire plus vaste.



Proposition de la commission 1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Lycées et autres établissements :
dotation globale de fonctionnement aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement 2025 »

136 votants
127 pour
4 contre
5 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine